

Questions au Feuilleton

LES PRODUITS CHIMIQUES AGRICOLES—LA CONVERSION AU SYSTÈME MÉTRIQUE

Question n° 2106—**M. McKnight:**

1. A-t-on remplacé la mesure à l'acre par une mesure à l'hectare sur l'étiquetage des produits chimiques agricoles et, le cas échéant, a) en vertu de quelle autorité, b) quand, c) pourquoi?

2. La Commission du système métrique a-t-elle reçu des mémoires demandant que l'étiquetage des produits chimiques agricoles se fasse en hectares plutôt qu'en acres et, le cas échéant, de quels organismes et industries?

3. L'industrie des produits chimiques doit-elle se conformer à ce changement et, le cas échéant, a) depuis quand, b) quelles sanctions sont prévues en cas de refus?

M. D. M. Collenette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):

Les ministères de l'Agriculture et de l'Industrie et du Commerce m'informent comme suit: 1. Oui.

- a) En vertu du Règlement d'application de la loi sur les produits antiparasitaires relevant d'Agriculture Canada.
- b) Depuis le 1^{er} janvier 1981, les étiquettes et les modes d'utilisation des produits régis par le Règlement d'exécution de la loi sur les produits antiparasitaires doivent être uniquement en unités métriques.
- c) Conformément à la recommandation de l'industrie canadienne des produits chimiques visant à appuyer la conversion du Canada au système métrique et à réaliser l'objectif de la politique énoncée en 1970 dans le Livre blanc sur la conversion au système métrique au Canada, voulant «... qu'un système de mesures unique et cohérent ayant pour base les unités métriques serve un jour à toutes les mesures exigées par la loi et soit accepté de façon générale pour toutes les autres mesures.»

2. Afin d'atteindre l'objectif fixé, soit la conversion au système métrique du Canada, la Commission du système métrique Canada a créé des comités directeurs et sectoriels responsables de tous les secteurs de l'économie et regroupant des représentants de l'industrie, du monde des affaires, des travailleurs, des consommateurs, des enseignants et des ministères et organismes gouvernementaux touchés. Dans le cadre de cette structure, l'Association canadienne des produits chimiques agricoles a participé aux travaux du Comité sectoriel des produits chimiques responsable de l'investigation, de la planification, de l'ordonnement et de l'implantation de la conversion au système métrique dans son domaine de compétence. L'Association canadienne des produits chimiques agricoles a aussi formé son propre comité de conversion au système métrique qui intègre l'apport de l'Association au plan de conversion élaboré par le Comité sectoriel. Lors de sa cinquième réunion le 21 mars 1974, le Comité sectoriel adoptait la norme nationale du Canada—Guide canadien de familiarisation au système métrique en tant que document de base pour les unités métriques à utiliser par l'industrie. Lors de la huitième réunion, le 21 novembre 1974, pendant les discussions sur l'élaboration d'un plan sectoriel de conversion au système métrique, le représentant de l'Association canadienne des produits chimiques agricoles déclarait que son industrie trouvait la conversion avantageuse puisqu'elle permet une normalisation des contenants. Le plan de conversion au système métrique, préparé par le Comité sectoriel et approuvé aux fins de publication par la Commission du système métrique Canada le 26 octobre 1976, tient compte de ces décisions.

En mai 1976, l'Association canadienne des produits chimiques agricoles, par l'entremise de son comité de conversion au système métrique, publiait une liste proposée d'unités et de formats de contenants destinés à remplacer les unités et formats impériaux. En avril 1979, l'Association publiait une version plus complète du *Metric Practice Guide* à l'intention de l'industrie canadienne des produits antiparasitaires. L'adoption des unités métriques signifie que les hectares remplacent les acres.

Compte tenu du fait que les produits chimiques agricoles sont régis par des règlements gouvernementaux quant à la vente et à l'utilisation, l'industrie s'est tenue en liaison étroite avec Agriculture Canada afin de fixer le moment opportun pour la conversion et de rédiger les modes d'emploi en unités métriques. En avril 1977, l'Association canadienne des produits chimiques agricoles écrivait à Agriculture Canada lui demandant de convertir aux unités SI les mesures utilisées dans la loi sur les produits antiparasitaires. Le 3 octobre 1977, l'Association écrivait de nouveau à Agriculture Canada au sujet de l'utilisation de l'hectare plutôt que de l'acre en soulignant «qu'un système en partie SI et en partie non-métrique... serait une source de confusion et pourrait entraîner un plus grand nombre d'erreurs...»

Lors de sa dix-huitième réunion, le 13 septembre 1977, le Comité sectoriel sur les produits chimiques adopte à l'unanimité l'hectare pour mesurer les terres.

3. Oui. a) Janvier 1981. b) La poursuite conformément à la loi sur les produits antiparasitaires.

LES NOUVELLES NATIONALES DIFFUSÉES PAR CBOT-TV

Question n° 2218—**M. Cossitt:**

1. La société Radio-Canada envisage-t-elle de prendre des mesures pour améliorer le calibre et la portée des nouvelles nationales diffusées par CBOT-TV à Ottawa et, le cas échéant, lesquelles?

2. La cote d'écoute des nouvelles de 18 heures de CBOT est-elle inférieure à celle des nouvelles de CJOH et, le cas échéant, dans quelle proportion?

3. Le canal 4 de Radio-Canada diffuse-t-il autant de nouvelles a) nationales et parlementaires, b) régionales que le canal 13 de CTV et, sinon, pourquoi?

M. Peter Stollery (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État et ministre des Communications):

Radio-Canada me transmet les renseignements suivants: 1. Radio-Canada considère que le calibre et la portée des nouvelles nationales de CBOT-TV sont déjà excellentes. «The National», diffusé à 23 heures tous les jours, offre à CBOT et d'autres stations du réseau de Radio-Canada une couverture complète et approfondie des nouvelles nationales. Toutes les ressources du service des nouvelles nationales de Radio-Canada sont mises à la disposition d'émissions de nouvelles locales de CBOT, comme *Newsday*, qui reçoit des séquences nationales et autres du réseau. En outre, les émissions mentionnées dans la réponse à la troisième partie présentent également des nouvelles nationales. Toutes les stations de Radio-Canada s'efforcent constamment d'améliorer leur production dans la mesure où les ressources en personnel et les fonds le permettent et CBOT n'y fait pas d'exception.

2. Voir la réponse à la question n° 1968, le 2 avril 1981.

3. CBOT diffuse des nouvelles locales, régionales, nationales et internationales comme suit: